



Mesures immédiates requises Avis de sécurité de l'utilisateur SN122223

Produits :
Ensembles bouteilles et soupapes 3M^{MC} Scott^{MC}

Dates compromises :
3 octobre 2023 – 4 décembre 2023

Les ensembles bouteilles et soupapes 3M^{MC} Scott^{MC} peuvent être utilisés en toute sécurité une fois que les instructions de cette notice ont été suivies.

3M Scott a été informée de l'existence d'un petit nombre de soupapes de bouteille qui, suite à une première inspection, présentaient des fuites importantes lors de la première ouverture du volant de la soupape. Après enquête, il s'est avéré que ce problème était dû à une défaillance du joint torique du chapeau en raison de l'application d'un couple de serrage incorrect sur les unités concernées. La cause a été établie et le problème corrigé, mais nous informons **tous les utilisateurs des ensembles bouteilles et soupapes qu'ils doivent** procéder périodiquement aux inspections requises de leurs appareils de protection respiratoire, comme indiqué dans les directives d'utilisation fournies avec l'appareil.

Identification des clients et mesures à prendre

Si vous recevez cet avis, c'est parce que vous avez été reconnu par 3M Scott comme ayant acheté, auprès d'un distributeur agréé, des bouteilles et/ou des assemblages de soupapes qui relèvent de cet avis. Nous avons demandé à ce distributeur de vous en informer.

Si vous possédez de tels ensembles bouteilles et soupapes, **veuillez les inspecter conformément à nos instructions d'utilisation**. Si vous constatez la présence de fuites lors de l'inspection, veuillez communiquer avec votre centre de service autorisé Sécurité incendie et industrielle Scott 3M pour qu'il effectue les réparations nécessaires. Veuillez noter qu'il est peu probable qu'un APRA sur le terrain ayant été précédemment inspecté et mis en service présente des fuites du type décrit ci-dessus. Toutes les directives d'utilisation de 3M Scott fournissent des indications détaillées sur la fréquence et les procédures d'inspection de l'appareil de protection respiratoire, y compris de la bouteille et de ses composants. Vous trouverez des exemples ci-dessous dans les figures 1 et 2, extraites de la directive d'utilisation 595373-01_E de l'Appareil de protection respiratoire autonome 3M^{MC} Scott^{MC} Air-Pak^{MC} X3 (APRA), NFPA 1981 (édition 2018).

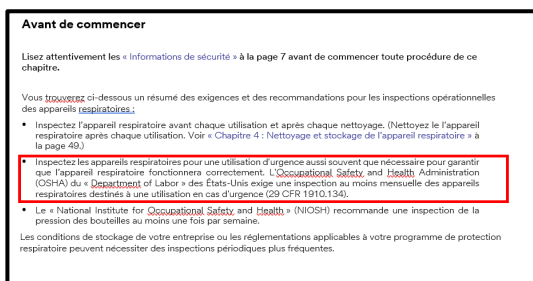


Figure 1

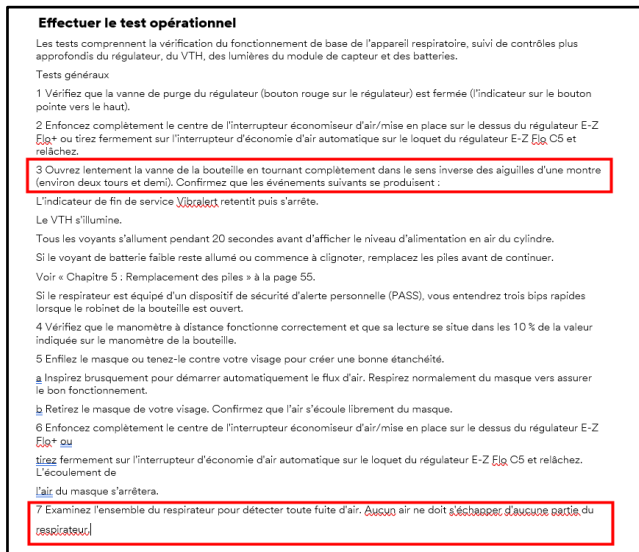


Figure 2

Nous nous excusons des inconvénients causés. Si vous avez des questions supplémentaires au sujet de cet avis, veuillez communiquer avec votre centre de service autorisé 3M Scott ou le soutien technique 3M Scott afin qu'un professionnel du service puisse vous aider à compléter le processus de l'avis. Le soutien technique 3M Scott peut être contacté à 1 800 247-7257, à scotttechsupport@3m.com ou par le Web à www.3M.com/ScottFire.